Investance Partners
Un cabinet de conseil à pART

Newsletter RSE

Décembre 2024

Actionnable Corporate Social Responsibility

Contact :
Julie Paumerie
Directrice de la BU RSE (A-CSR)
M + 33 6 73 06 42 02
jpaumerie@investance-partners.com

Sommaire

Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances
- Fin de la COP29 : Décision d'un nouvel accord financié nord-sud
- Les banques européennes face à leur engagements climatiques.

Actualités réglementaires
- L'Union Euopéenne et le devoir de reporting
- Crédit carbone volontaire (HCJP)

L'évènement du mois
- Partenariat avec ArcesiEA

Le saviez-vous ?
- Les femmes ne meurent pas par hasard de Charlotte Botman et Lison Ferné

Actualités sectorielles
Banque, finance, assurances

Fin de la COP29 : Décision d'un nouvel accord financié nord-sud

COP29 Baku Azerbaijan

Ce que beaucoup retiennent de ce sommet climatique de Bakou, c'est le boulevard bloqué par une idéologie à contre-courant, qui ne laisse par de marge de manœuvre à des négociations ambitieuses et concluantes.
Différents enjeux devaient être abordés, tel que les marchés carbone, l'atténuation, le bilan mondial et le programme de travail sur le genre.

Le week-end dernier, les pays développés se sont engagés au travers d'un accord sur la finance climat, de verser 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 aux pays du Sud pour les aider à financer leur transition climatique. Ce qui n'a pas été apprécié par les ONG et les pays en développement considérant ce montant comme « lamentablement faible et dérisoire », propos tenus par la déléguée indienne. Eux qui considéraient qu'une fourchette comprise entre 440 et 900 milliards de dollars, sous la forme de dons représenterait un accord à la hauteur des enjeux climatiques proclamés par ces pays du Nord.

Bien évidemment on compte également des réussites, comme la concrétisation de l'accord de Paris historique sur l'article 6 après des années de négociations et d'un accord pour cadrer le marché des crédits carbone. Cet accord qui régulera le marché pour les acteurs privés, les Etats et les entreprises, permettra de débloquer des fonds importants pour les pays en développement.

Concernant la réduction des émissions, on continue sur une poursuite des échanges non concluante. Selon les experts “la discussion n’est pas close sur les fossiles, mais repoussée », ce qui démontre que l’objectif 1,5° est toujours en « standby » et contesté par certains pays comme par l’Arabie saoudite.

Malheureusement aucune mention de sortie des énergies fossiles n’a pu être faite dans le texte de l’accord pour ce pays producteur de pétrole.

(Source : https://www.novethic.fr/environnement/climat/la-cop29-a-ete-marquee-par-de-nombreuses-attaques-sur-lattenuation-ou-les-droits-humains)

Publication du rapport annuel Net-Zéro Donut 2024 : Les banques européennes face à leur engagements climatiques.

L’Observatoire de la finance durable a publié son rapport Net-Zéro Donut 2024, un outil d’analyse évaluant les engagements de 19 grandes banques européennes signataires de la NZBA (Net-Zero Banking Alliance.)

L’objectif étant d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2025.

Si toutes les banques fixent des objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, seulement 42 % respectent une trajectoire linéaire de décarbonation. Les engagements envers les énergies fossiles restent tout de même disparates : seules 16 % publient leurs émissions absolues pour les scopes 1, 2 et 3. Ensuite, 84 % ont continué à financer des projets liés au pétrole et au gaz, remettant ainsi en question leur alignement avec l’Accord de Paris.

Le rapport souligne par la suite un manque de transparence des banques françaises, qui n’ont pas encore publié de plans de transition complets malgré la réglementation à venir (CSRD).

Avec 21 recommandations, ce rapport appelle les banques à intégrer des critères rigoureux pour analyser la crédibilité des plans de transition des entreprises qu’elles financent et à aligner leurs politiques sectorielles sur des trajectoires cohérentes et ambitieuses.

(Source : https://observatoiredelafinancedurable.com/fr/publications/actualites/publication-du-rapport-annuel-net-zero-donut-sur-les-engagements-net-zero-des-banques-europeennes/)

Actualités réglementaires

L'union européenne souhaite réorganiser son volet réglementaire pour les entreprises et leur devoir de reporting

À la mi-novembre, Ursula von der Leyen, présidente reconduite de la Commission européenne, a annoncé son projet de simplifier trois grandes réglementations du Green Deal européen : la CSRD, CSDDD et la taxonomie.
L'objectif est de réduire la charge administrative pour les entreprises, tout en conservant les objectifs climatiques et sociaux des textes existants.

La Taxonomie de l'UE, adoptée en 2020, établit des critères pour définir quelles activités économiques sont considérées comme durables. La CSRD, mise en place en 2023, oblige les grandes entreprises à déclarer un rapport de durabilité fourni dès 2025. Enfin, la CSDDD, adoptée en 2024, impose des obligations aux entreprises pour garantir que leurs chaînes d'approvisionnement respectent les normes climatiques et des droits humains.
Ces lois, bien qu'ambitieuses et répondant aux attentes de l'Accord de Paris, suscitent des critiques dans le secteur économique et financier qui déplore leur complexité et leur coût. Face à cette réticence, Von der Leyen a évoqué la possibilité d'adopter un texte unique - omnibus - pour simplifier ces réglementations, visant à éliminer les doublons et alléger les procédures sans modifier les objectifs.

Cependant, cette proposition inquiète les militants écologistes, qui craignent un affaiblissement des lois. Elle pourrait également ajouter de l'incertitude pour les entreprises, déjà engagées dans la préparation de leurs rapports conformément aux normes en place.
(Source : https://www.forbes.com/sites/jonmcgowan/2024/11/25/eu-leadership-plans-to-revamp-business-climate-regulations/)

Crédit carbone volontaire (HCJP)

Le Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris a récemment publié un rapport sur les aspects juridiques et règlementaires des crédits carbone volontaires.

Le marché des crédits carbone demeure peu règlementé en raison de sa complexité. En effet, eu égard aux éléments d'extranéité intrinsèques à la nature même des crédits carbone, il est assez compliqué de définir la loi applicable et la juridiction compétente en cas de conflit. De plus, la qualification juridique du crédit carbone, et donc son critère de rattachement, reste complexe à déterminer.
Le rapport met également en lumière la notion « *d'intégrité* » des crédits carbone qui circulent au sein du marché volontaire. En effet, certaines sociétés vont acheter des crédits carbone, certifiés par des intermédiaires qui sont des organismes de certification, mais qui seront caractérisés « *sans intégrité* ». Pour pallier cet obstacle, plusieurs de ces organismes ont mis en place des standards qui reste toutefois trop hétérogènes, ce qui ne facilite pas la compréhension des crédits carbone. Dans ce contexte, l'Union Européenne travaille sur l'adoption d'un nouveau règlement afin de créer un label d'intégrité uniformisé.

Par conséquent, tant que les standards n'auront pas été unifiés et que les normes de qualité ne seront pas établies, les sociétés devront donc vérifier le respect de la qualité de ces crédits, pour pouvoir ensuite les intégrer et les communiquer dans leurs rapports de durabilité.
(Source : https://www.banque-france.fr/system/files/2024-11/Rapport_66_F.pdf)

En lien avec CSRD (cliquez sur les images pour accéder à l'information)

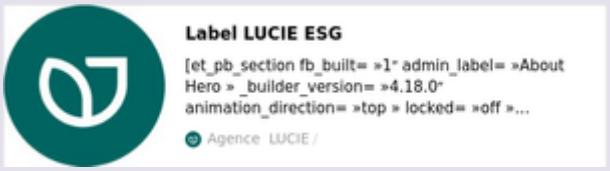

L'évènement du mois

Partenariat avec ArcesiEA

Investance Partners lance son partenariat avec ARCESI-EA, une entreprise adaptée afin de proposer des profils spécialisés dans le secteur banque-finance-assurances et en situation de handicap.

Un accompagnement spécifique pour les aménagements de poste et des formations de sensibilisation sont compris dans l'accompagnement proposé.

N'hésitez pas à nous consulter pour plus d'informations...

Nous vous tiendrons au courant de nos prochaines études et évènements RSE.

Le saviez-vous ?

Anne Bouillon, avocate à Nantes et militante féministe, reçoit chaque jour des femmes victimes de violences intrafamiliales dans son cabinet. Dans un roman graphique, la journaliste Charlotte Rotman, et l'illustratrice Lison Ferné, retracent le parcours de cette avocate et de ses clientes, victimes subissant les violences systémiques. Le sujet des violences intra-familiales est abordée à travers l'angle judiciaire, dans le roman « les femmes ne meurent pas par hasard ».

Anne Bouillon est membre de l'association *LesFameuses* qui réunit des femmes dirigeantes ou occupant des postes de hautes responsabilités en France.

Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.